

# Processus de financement et programme de subvention à la FADQ

22 février 2024

Daniel Bilodeau, adjoint en financement  
Centre de services de Sainte-Marie

# Plan de la présentation

- Présentation de la FADQ
- Processus de financement
- Produits de financement FADQ

# La Financière agricole, partenaire stratégique

- **Mission**
  - Soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire
- **Deux leviers essentiels et complémentaires**
  - Le financement
  - Les assurances et la protection du revenu agricole
- **Un peu plus de 600 employés et 16 centres de services**

# Qui sommes-nous?

Source : rapport annuel 2022-2023

17

Emplacements  
desservant l'ensemble  
des régions

625

Employés, dont près de la moitié  
travaille auprès de la clientèle  
dans les centres de services

23 241

Entreprises agricoles et  
forestières en relation d'affaires  
avec La Financière agricole

5,54 G\$

Valeurs assurées

287,1 M\$

Compensations à la clientèle par  
l'assurance stabilisation des  
revenus agricoles (ASRA)

61,3 M\$

Indemnités à la clientèle par  
l'assurance récolte (ASREC)

13,1 M\$

Aide financière  
à la relève



1,49 G\$

Montant des garanties de prêts,  
soit 3 217 interventions

# Notre offre de produits et services



# Un processus de financement en 4 étapes

1

Préparation  
du projet

2

Rencontre(s)  
avec le  
conseiller en  
financement

3

Analyse du  
projet –  
Évaluation du  
risque

4

Décision

# Un processus de financement en 4 étapes

1

Préparation  
du projet

2

Rencontre(s)  
avec le  
conseiller en  
financement

3

Analyse du  
projet –  
Évaluation du  
risque

4

Décision

# Aide-mémoire pour le démarrage et la reprise d'une entreprise agricole

## Processus en 8 étapes

1. Acquérir des connaissances de base sur la production qui vous intéresse
2. Définir globalement votre projet et vos objectifs
3. Trouver un site de production qui répond à vos besoins
4. Obtenir un NIM (MAPAQ) - permet d'avoir la subvention du réseau agri-conseil
5. Obtenir de l'accompagnement pour élaborer votre plan d'affaires
6. Clarifier les aspects légaux, fiscaux et réglementaires de votre entreprise
7. Obtenir du financement
8. Vous assurer de la bonne santé de votre entreprise

Références : [Étapes et ressources pour démarrer ou reprendre une entreprise agricole](#)



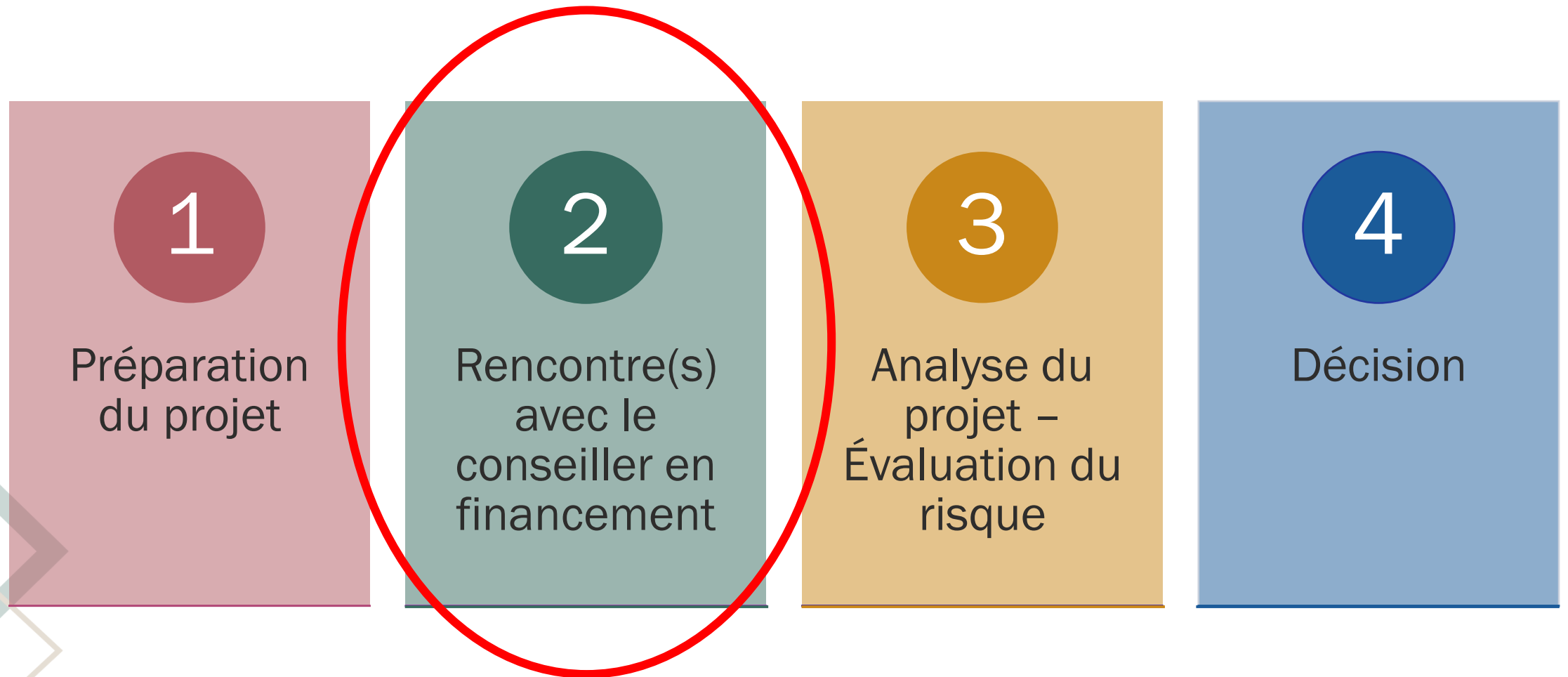
# 1. Préparation du projet

Le **plan d'affaires** comprend notamment :

- Objectifs d'entreprise
- Présentation de l'équipe de direction
- États financiers des 3 dernières années (si déjà en production)
- Présentation de votre projet
- Coût du projet/soumission
- Budgets prévisionnels réalistes; budgets partiels; budget de trésorerie
- Renseignements sur le marché visé (ex : contrat de vente, distance du point de vente, transport, etc.)
- Étapes de réalisation
- Plan B

Cohérence du discours et scénarios réalistes : deux paramètres importants

# Un processus de financement en 4 étapes



## 2. Avant la rencontre avec le conseiller en financement

Le conseiller FADQ vous fera parvenir une demande de documents (variable d'un projet à l'autre)

- Plan d'affaires/budget
- Déclaration d'impôt
- Soumission
- Évaluation municipale
- Relevé de prêts et placements
- Formulaires FADQ
  - Demande de financement
  - Fiche individuelle
  - Court terme
  - Coût de vie
- Autres documents pertinents (selon votre dossier)

# Formulaires FADQ

- Demande de financement
- Fiche individuelle
- Court terme
- Coût de vie

Référence : <https://www.fadq.qc.ca/formulaires/clientele-agricole>

## 2. Rencontre avec le conseiller en financement

- Prenez un rendez-vous avec votre conseiller en financement
  - La rencontre peut être à la ferme ou au bureau. Elle permet de :
    - vous présenter
    - clarifier votre plan d'affaires
    - répondre à certaines interrogations
  - Vous pouvez être accompagné par d'autres intervenants, soit :
    - un conseiller en gestion
    - un conseiller technique
    - un autre partenaire financier
    - etc.

# 2. Rencontre avec le conseiller en financement

Le rôle du conseiller en financement est :

- Expliquer les différents produits de financement et présenter les subventions en lien avec votre projet.
  - Garantie de prêt
  - Subvention à la relève
  - Vendeur-prêteur
  - Programme Investissement Croissance Durable (PICD)
  - Garantie prêt Levier
  - Autres produits de subvention ou sources de financement (MAPAQ, CLD, SADC, autres)
  - Produit assurance (lien avec le secteur assurance)
  - Etc.

# 2. Rencontre avec le conseiller en financement

Le rôle du conseiller en financement est :

- Poser des questions sur votre projet
  - Pourquoi ?
  - Comment ?
  - Quand ?
  - Etc.
- Identifier les besoins en financement
  - Coût du projet, dépassement de coût
  - Besoin fonds de roulement, prévision des pertes au démarrage

# 2. Rencontre avec le conseiller en financement

Le rôle du conseiller en financement est :

- Indiquer les points forts et les points faibles du projet, les limites, les étapes à réaliser
  - Demande d'ajout d'information au plan d'affaires
- Valider les différents formulaires reliés à la demande de financement



# Points importants

- **Soyez réaliste dans votre projet en ce qui a trait à :**
  - votre coût de projet (soumission)
  - la projection de revenu (vitesse de croissance)
  - les charges d'entreprise (en lien avec la croissance du chiffre d'affaires)
  - le temps de travail, la main d'œuvre (CRAAQ : 15,82 heures/chèvre)
  - la capacité d'injection, le maintien du revenu extérieur
- **Soyez honnête avec vous-même**
  - Car le plus grand gagnant et le plus grand perdant dans un projet c'est VOUS.
- **Venez chercher un partenaire financier et non uniquement un financement**

# Un processus de financement en 4 étapes



# 3. Évaluation du risque d'affaires

## Approche globale de financement

### Risques d'entreprise

#### DIRECTION

- Capacité de gestion
- Solvabilité
- Compétence technique
- Formation

#### RENTABILITÉ

- Mise en marché
- Rentabilité passée et future
- Capacité de remboursement

### Risques financiers

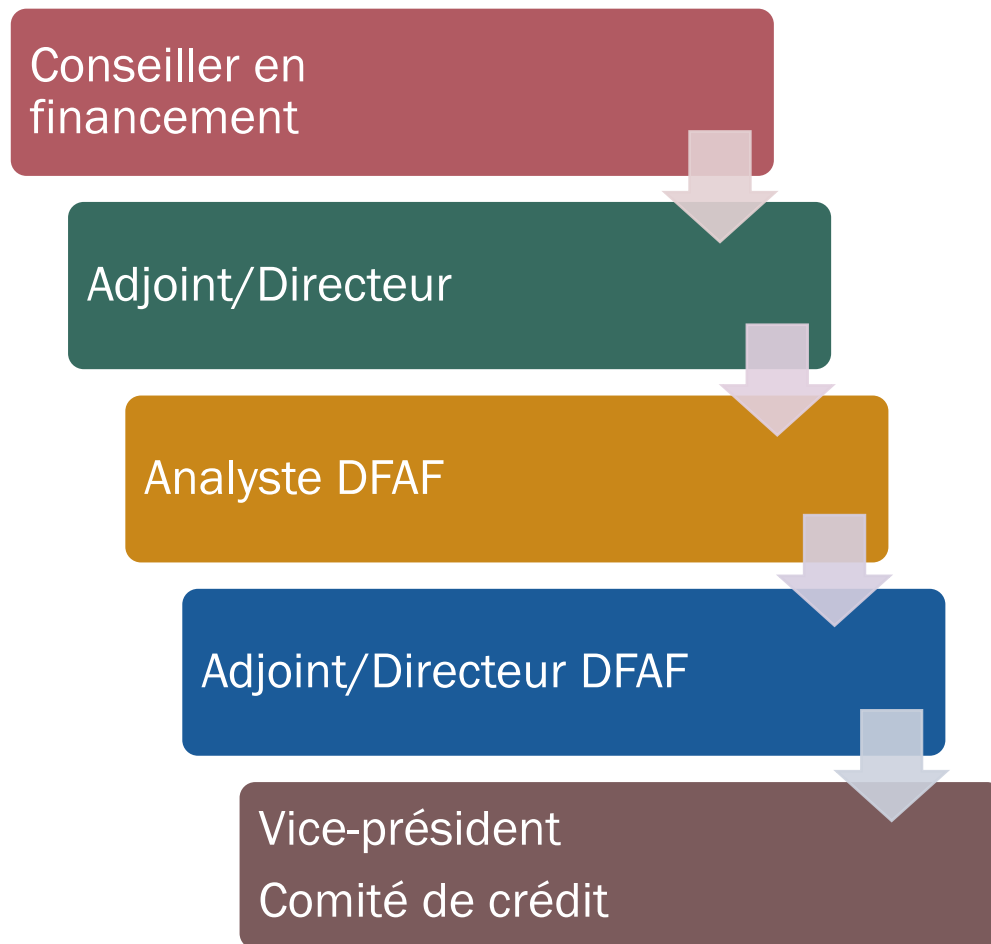
#### MONTAGE FINANCIER

- Mise de fonds
- Fonds de roulement
- Structure de financement
- Capacité d'autofinancement

#### GARANTIES

- Nature
- Structure

# Analyse – Le cadre de délégation



Délégation selon l'encours, les critères du risque et le produit de financement choisi

# Un processus de financement en 4 étapes

1

Préparation  
du projet

2

Rencontre(s)  
avec le  
conseiller en  
financement

3

Analyse du  
projet –  
Évaluation du  
risque

4

Décision

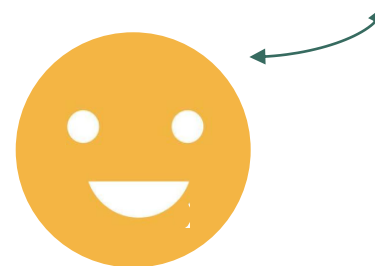
# La décision



Conditions de crédit  
et  
Structure de financement



Arrêt du processus  
ou  
Modification de la demande



# Trousse de produits en financement

- Garantie de prêt agricole et forestier
- Programme d'appui financier à la relève agricole
- Programme Investissement Croissance Durable
- Marge de crédit
- Formule vendeur-prêteur
- Appui Capital Relève
- Garantie prêt Levier
- Garantie de prêt Développement
- Ouverture de crédit
- Programme contre la hausse des taux d'intérêt
- Garantie de prêt Fonds de roulement
- Frais administratif minimum (375\$)
- Fonds d'investissement FIRA



# Programme de financement de l'agriculture

## Admissibilité

- Temps plein, temps partiel
- Entreprises de biens et services, membre-emprunteur, agrotourisme, transformation

## Garantie de prêt

- Montant maximum 15 000 000 \$
- Taux hypothécaires de 1 à 7 ans ou taux variable
- Taux Avantage Plus



# Taux Avantage Plus

Terme du prêt	Réduction de taux
12 mois	0,30
24 mois	0,35
36 mois	0,40
48 mois	0,45
60 mois	0,50
84 mois	0,60

# Programme d'appui financier à la relève agricole

- Subvention à temps partiel
- Subvention à temps plein\*

\*Temps plein : max. 21 heures / sem., travail extérieur, revenu principal, occupation principale

# Programme d'appui financier à la relève agricole

- 18 ans; moins de 40 ans, être domicilié au Québec
- 20 % des parts de l'entreprise
- Avoir une formation reconnue
- Avoir au moins une année d'expérience pertinente
- Projection revenus bruts agricoles (perspective de 60 mois) :
  - > 30 000 \$ (temps partiel)
  - > 50 000 \$ ( temps partiel) si 2 qualifiants simultanément à 50 %-50 %
  - > 50 000 \$ (temps plein)
- Projet démontrant des perspectives de rentabilité

# Projets admissibles

## Utilisation pour acquisition d'actifs à caractère durable

- Achat d'une terre additionnelle
- Amélioration foncière
- Achat d'équipement
- Achat d'animaux reproducteurs
- Construction et rénovation de bâtiment (sauf maison)

## Si aucun investissement à caractère durable à réaliser

- Machinerie agricole
- Quota
- Rembourser une partie des intérêts sur les prêts FADQ

Versement complet sur réception des pièces justificatives

# Subvention selon le niveau de formation

	Temps Plein	Temps partiel	Sécuri-taux relève ***
Niveau 1	50 000 \$	25 000 \$	5 %
Niveau 2	30 000 \$	15 000 \$	6 %
Niveau 3*	20 000 \$	10 000 \$	6 %
Niveau 4** (sans formation)	0 \$	0 \$	7 %

\* Formation additionnelle jusqu'à l'âge de 45 ans.

\*\* Formation additionnelle jusqu'à l'âge de 40 ans + frais adm. min.

\*\*\* Protection contre la hausse des taux d'intérêt pour la relève, remboursement de 100 % de l'excédent de 5, 6 ou 7 % sur une période de 5 ans.

Frais minimum d'administration (364 \$)




# Rabais ASRA et ASREC

Terme du prêt	ASRA	ASREC
Rabais de cotisation	25 %*	
Durée	3 années consécutives	
Montant maximum par entreprise	50 000 \$ / an	2 500 \$ / an

\* Si plus d'un qualifiant, le rabais se cumule (maximum de 4 qualifiants)

# Programme Investissement Croissance Durable

	Volet 1 Appui Croissance	Volet 2 Appui Croissance Plus	Volet 3 Valorisation agroenvironnementale des terres en culture	Volet 4 Jeunes entrepreneurs	Volet 5 Fonds de roulement
Projet admissible	Visant une production autres que celles visées au volet 2	Visant les productions bovines de boucherie, ovine ou caprine	Visant la valorisation des terres en culture	Visant une entreprise détenue par des jeunes entrepreneurs	Visant une entreprise agricole aux prises avec des difficultés de liquidités à court terme
Financement admissible <sup>1</sup>	150 000 \$	600 000 \$	100 000 \$	300 000 \$	200 000 \$
Montant d'aide par 100 \$ de financement	10 \$	25 \$	10 \$	15 \$	15 \$

<sup>1</sup> Le montant maximum admissible est de 700 000 \$ soit 600 000 \$ pour les volets 1, 2 et 4, et 100 000 \$ pour le volet 3. Le montant maximal de 200 000 \$ pour le volet 5 s'ajoute à l'enveloppe des autres volets de 700 000 \$.

# Période d'échange

Suivez-nous!

[fadq.qc.ca](http://fadq.qc.ca)



**La Financière  
agricole**

Québec 